

Conflit Nicolin/écoles privées : la Libre pensée rappelle la loi de 1905

La section locale de la Libre pensée a tenu à réagir au différend qui oppose le maire de Roanne, Yves Nicolin, aux écoles privées catholiques Saint-Michel et Notre-Dame-des-Victoires à propos de leur financement.

Lors de son rassemblement annuel devant la statue de la Paix, vendredi soir, la section locale de la Libre pensée a tenu à donner sa position dans le différend qui oppose le maire de Roanne Yves Nicolin à deux écoles privées, à propos de leur financement.

Rappelant que c'est la Loi Debré, en 1959, qui a institutionnalisé le financement public des écoles privées, « ce que la Libre pensée a toujours

combattu », les libres penseurs ont souligné que « nombre de lois ont été édictées sous tous les gouvernements, de droite comme de gauche, favorisant honteusement l'enseignement privé, la dernière en date la loi Blanquer ».

Sur le conflit roannais, la Libre pensée trouve « risible et grotesque » l'accusation de l'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) envers la mairie de Roanne qui traiterait les familles de maternelles de paria « Quand on se rappelle la générosité de M. Nicolin envers l'enseignement privé pour lequel il a rétabli des subventions que les précédentes municipalités (Auroux puis Déroche) avaient supprimées ».



La Libre pensée organisait un rassemblement pacifiste devant la statue de la Paix, vendredi soir.

Photo Progrès/Max CHAPUIS

Pour les libres penseurs, c'est la loi de 1905, inscrivant la séparation des Églises et de l'État qui doit s'appliquer.

« Concernant l'école, cela devrait être : fonds publics à la seule école publique, pour l'école privée, fonds privés. Si

combat il doit y avoir en faveur de la laïcité à l'école, il se situe là », conclut la Libre pensée.

Le Progrès

26 septembre

LA PHRASE

« (Yves) Nicolin ne serait plus en odeur de sainteté chez les catholiques ?

Le groupe de la Libre Pensée de Roanne, présidé par Yannick Sybelin, s'est amusé de la polémique autour du financement des écoles privées roannaises, réapparue lors de la dernière séance du conseil municipal (*Le Pays du 23 septembre*). Au-delà des désaccords de la majorité municipale avec le collectif 88 % et du conflit judiciaire qui oppose la mairie à deux écoles, le groupe de la Libre Pensée en profite pour rappeler son opposition à la Loi Debré qui oblige les communes à participer au financement des écoles privées. « Pour nous, c'est simple : école publique = argent public et école privée = argent privé », scande le groupe, qui, au niveau national, réclame l'abrogation de cette loi.

Le Pays
roannais

30 septembre